

Séance du 12 avril 2017

Le douze avril deux mille dix-sept, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 06/04/2017

Date d'affichage : 18/04/2017

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mme LEDOUX Malika ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mme GOSSET Cécile ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Étaient excusées : Mme PAISANT (procuration M. ALLIX) ;
Mme LEVALLOIS Mireille (procuration Mme LEDOUX).

M. CORON, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire remercie tout d'abord Mme ROUSSEL, Trésorière, pour sa présence à cette séance dédiée principalement au vote des différents documents financiers 2016 et 2017.

I. Compte-rendu de la séance du 29 mars 2017

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte rendu de la séance du 29 mars dernier. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

II. Compte Administratif (CA) 2016 Budget « Assainissement » (visa 31/05/2017)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA du maire du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2016, qui laisse apparaître un résultat de clôture de 3 497.99 €.

III. Compte Administratif (CA) 2016 « Budget Hôtel Restaurant » (visa (31/05/2017)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA du maire du budget annexe « Hôtel Restaurant » pour l'exercice 2016, qui laisse apparaître un résultat de clôture négatif de 129 729.04 €.

IV. Compte Administratif (CA) « Budget Communal » (visa 31/05/2017)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA du maire du budget « Communal » pour l'exercice 2016, qui laisse apparaître un résultat de clôture de 46 731.92 €.

V. Comptes de Gestion (CG) 2015 du Receveur Municipal (visa 31/05/2017)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les CG (budgets annexes « Assainissement », « Hôtel Restaurant » et budget « Communal ») de Mme ROUSSEL, Receveur Municipal, pour l'exercice 2016 et déclare qu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VI. Budget Primitif (BP) 2017 Budget « Assainissement » (visa 31/05/2017)

M. le Maire rappelle que la compétence assainissement a été reprise par Saint-Lô Agglo le 3 mars 2017. De ce fait, le budget 2017 sera établi seulement jusqu'à cette date.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BP du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 7 992 €. Pour la section d'exploitation, le budget est voté en suréquilibre (8 660 € en recettes et 8 327 € en dépenses).

L'excédent de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2016 de 8 660 € sera affecté intégralement en recette d'exploitation.

VII. Budget Primitif (BP) 2017 Budget « Hôtel Restaurant » (visa 31/05/2017)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BP du budget annexe « Hôtel Restaurant » pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 389 163 €, soit 28 174 € pour la section de fonctionnement et 360 989 € en investissement.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 de 197 129 € est affecté intégralement en recette d'investissement. Le déficit de clôture de 2016 d'investissement (326 859 €) sera inscrit en dépense d'investissement.

VIII. Subvention au budget annexe « Hôtel Restaurant » (visa 21/04/2017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention est nécessaire pour équilibrer le budget annexe « Hôtel Restaurant » pour l'exercice 2017. Le montant nécessaire est de 14 924 €.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de 14 924 € du budget principal au budget annexe « Hôtel Restaurant ».

IX. Budget Primitif (BP) 2017 Budget « Communal » (visa 31/05/2017)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BP du budget « Communal » pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 891 059 €, soit 460 927 € pour la section de fonctionnement et 430 132 € pour l'investissement.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 (72 063 €) sera affecté pour partie en recette de fonctionnement (24 731 €) et la différence (47 332 €) sera affectée en recette d'investissement. Le déficit de clôture d'investissement de 2016 (25 332 €) sera inscrit en dépense d'investissement.

X. Subventions aux associations communales

Pour l'exercice 2017, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes pour un montant de 2 635 € :

Goujon Carantillais : 255 € ; Société de chasse Carantilly / Cametours : 305 € ; ACPG / CATM Carantilly : 200 € ; Cercle de l'Amitié Carantilly : 260 € ; Comité des Fêtes Carantilly : 1 020 € ; La Patriote Carantilly : 305 € ; L'étrier : 205 € ; Amicale Pompiers Marigny : 65 € ; Fleurs de la Mémoire : 20 €.

Il est à noter que Bol d'Air et la JSC seront subventionnés par Saint-Lô Agglo à partir de cette année.

XI. Subvention au budget annexe « CCAS » (visa 21/04/2017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention est nécessaire pour financer le repas offert par le CCAS aux personnes âgées.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de 2 800 € du budget principal au budget annexe « CCAS ».

XII. Taux d'imposition des impôts locaux directs année 2017 (visa 21/04/2017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut fixer par délibération les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de Canisy a fusionné avec Saint-Lô Agglo. De ce fait, la part départementale de la Taxe d'Habitation n'est plus versée directement aux communes mais à Saint-Lô Agglo. Il en est de même pour la Cotisation Foncière des Entreprises. Le produit fiscal s'en trouve donc très réduit. Des attributions de compensation fiscale seront reversées par Saint-Lô Agglo aux communes.

Afin de garder sensiblement le même potentiel fiscal et sans alourdir les ménages, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition communaux, sans dépasser les taux consolidés de 2016 (taux commune + taux communauté de Canisy).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les taux pour 2017:

↳ Taxe d'Habitation : 5.77 %

↳ Taxe Foncière Bâti : 12.21 %

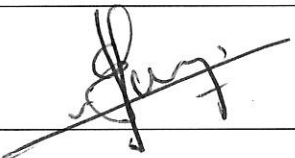
↳ Taxe Foncière Non Bâti : 21.66 %

XIII. Présentation Financière

Mme ROUSSEL, Receveur Municipal, commente un diaporama présentant une synthèse financière du budget communal pour l'exercice 2016, en fonctionnement et en investissement. Une analyse de différents critères (capacité d'autofinancement, endettement, fonds de roulement) sont également expliqués avec une évolution sur les 3 dernières années.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, Bruno CORON 
Erik DUFORT	Cécile GOSSET
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT PP M. ALLIX	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS PP Mme LEDOUX	André BOURGÈS

